

Personnel enseignant

Musique (trompette)

Responsabilités

- Écriture des plans de cours et des plans cadres
- Préparation des activités d'apprentissage
- Prestation de cours
- Évaluation et correction des travaux des personnes étudiantes
- Support individuel aux personnes étudiantes
- Participation active à la vie départementale
- Élaboration, implantation et actualisation du programme

Les avantages

Assurances collectives complètes *

4 semaines de vacances *

Accès à un fonds de pension

Horaire flexible favorisant la
conciliation travail-famille-loisirs

Activités récréatives, sportives et
sociales

Congés fériés, familiaux et maladies

Allocation pour le perfectionnement

Milieu de travail pétillant

Partenariat avec la Société de
Transport de Sherbrooke (STS)

** Certaines conditions s'appliquent*

**Imaginons
la suite**

Numéro de référence : MUS17

Entrée en fonction : Session automne 2025

Date limite pour postuler : 4 août 2025

IMAGINE

Pour postuler :

Toute personne intéressée doit compléter son profil et joindre son curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation au format Word ou PDF.

Notez qu'un processus de sélection incluant une entrevue, des tests pratiques et un test de français écrit sera mis en place pour évaluer les candidatures. Il est à noter que la réussite de ces évaluations constitue un préalable à l'accès à la banque de candidature.

N.B. Cette offre est assujettie à un programme d'accès à l'égalité en emploi visant les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes, les autochtones et les personnes handicapées.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

POSTULER

Détails de l'emploi

Salaire

De 56 082 \$ à 108 008 \$ par année selon l'expérience et le niveau de formation et au prorata de la tâche.

Statut de l'emploi

Temporaire à temps partiel

Durée de l'emploi prévu

Session d'automne 2025

Tâches à pourvoir

- 551-100-SH Instrument I
Horaire : 2 heures par semaine
- 551-400-SH Instrument IV
Horaire : 1 heure par semaine
- 551-450-SH Pratique instrumentale appliquée II – Instrument complémentaire
Horaire : 1 heure par semaine

Veuillez noter que tous nos cours sont en présentiels.

Les exigences

Aucune formation en pédagogie requise !

Scolarité :

- Baccalauréat en Musique
- Maîtrise en Musique, un atout

Autres exigences :

- Être à l'aise avec le langage classique et le langage jazz